

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

Révision des statuts de Dieppe-Maritime

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des Communautés d'agglomération.

L'agglomération de Dieppe doit se mettre en conformité avec les dispositions relatives à ses compétences avant le 1^{er} janvier 2017 et, pour les compétences relatives à l'eau et l'assainissement, avant le 1^{er} janvier 2020.

Décision modificative : Intégration des travaux d'éclairage public de Gennetuit

Les travaux d'éclairage public sur le hameau de Gennetuit sont achevés depuis 18 mois, il convient de les intégrer dans le patrimoine communal, pour un montant de 16 807,35 €, ce qui permettra de récupérer la TVA en 2018.

Décision modificative : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Les crédits prévus au budget pour le FPIC sont insuffisants : 300 € - somme payée en 2015 -contre 583 € cette année. Il convient d'ajuster le compte.

Indemnité de conseil allouée à Madame la Perceptrice

Règlement de l'indemnité allouée à Madame la Perceptrice, qui s'élève à 155,38 € en net.

Calendrier de fin d'année

Goûter de Noël : Samedi 17 décembre 2016 à 16 h 00.

Vœux : Vendredi 6 janvier 2017 à 18 h 30.

Le concert du Téléthon prévu le vendredi 25 novembre est annulé et reporté en janvier.

Informations et questions diverses :

Résultats du groupement de commande d'électricité réalisé par le Syndicat Départemental d'Electricité. Le prestataire retenu est Direct Energie.

c'est également ce prestataire que le Syndicat Electrique du Calvados a sélectionné pour le groupement de certaines communes de l'agglomération de Dieppe.

. Le composteur commandé pour le cimetière a été livré par l'Atelier des Restos du Cœur.

. Vendredi 25 novembre à 18 h 00 en Mairie, réunion de préparation de la fête du village.